



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/36/694/Add.8
14 décembre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN/3A COLLECTION

Trente-sixième session
Point 69 i) de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE :
RESTRUCTURATION DES SECTEURS ECONOMIQUE ET SOCIAL DU
SYSTEME DES NATIONS UNIES

Rapport de la Deuxième Commission (Partie IX)

Rapporteur : M. Ahmed OULD SID'AHMED (Mauritanie)

I. INTRODUCTION

1. La Deuxième Commission a procédé à un débat de fond sur le point 69 (voir A/36/694, par. 2). Les décisions à prendre sur l'alinéa i) ont été examinées lors des 46ème et 47ème séances de la Commission, les 7 et 10 décembre 1981. Les débats de la Commission sont consignés dans les comptes rendus analytiques pertinents (A/C.2/36/SR.46 et 47).

II. EXAMEN DES PROPOSITIONS

A. Projet de résolution A/C.2/36/L.151

2. A sa 47ème séance, le 10 décembre 1981, la Commission était saisie d'un projet de résolution (A/C.2/36/L.151) présenté par M. Gerben Ringnalda, Vice-Président de la Commission, et intitulé "Restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies".

3. A la même séance, la Commission a adopté sans procéder à un vote le projet de résolution A/C.2/36/L.151 (voir par. 7).

B. Projet de décision A/C.2/36/L.134

4. A sa 46ème séance, le 7 décembre, la Commission était saisie d'un projet de décision (A/C.2/36/L.134) présenté par M. Gerben Ringnalda, Vice-Président de la Commission.

5. A la même séance, la Commission a adopté sans procéder à un vote le projet de décision A/C.2/36/L.134 (voir par. 8, projet de décision I).

C. Projet de décision

6. A sa 47^{ème} séance, le 10 décembre 1981, la Commission a décidé de recommander à l'Assemblée générale de prendre acte de la note du Secrétariat concernant les arrangements relatifs aux futures conférences des Nations Unies pour les annonces de contributions destinées aux activités de développement (A/C.2/36/3) (voir par.8, projet de décision II).

III. RECOMMANDATIONS DE LA DEUXIEME COMMISSION

7. La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-après :

Restructuration des secteurs économique et social du système
des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) du 1er mai 1974, contenant la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, 3281 (XXIX) du 12 décembre 1974, contenant la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, et 3362 (S-VII) du 16 septembre 1975, relative au développement et à la coopération économique internationale,

Réaffirmant ses résolutions 32/197 du 20 décembre 1977 et 33/202 du 29 janvier 1979, relatives à la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies, ainsi que ses résolutions 34/215 du 19 décembre 1979 et 35/203 du 16 décembre 1980 sur l'application de la section VIII de l'annexe à la résolution 32/197,

Prenant acte du rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 35/203 de l'Assemblée générale 1/, des observations du Secrétaire général sur le rapport du Corps commun d'inspection relatif aux rapports entre le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale et les entités du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies 2/ et du rapport du Secrétaire général concernant l'application de la section IV de l'annexe à la résolution 32/197 de l'Assemblée générale 3/,

1. Décide de transmettre au Conseil économique et social, pour examen à sa seconde session ordinaire de 1982, le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 35/203 de l'Assemblée générale et les observations de celui-ci sur le rapport du Corps commun d'inspection, et d'examiner de nouveau la question des rapports entre le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale et les entités du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies à sa trente-septième session, à la lumière des débats du Conseil économique et social, en vue de continuer à appliquer pleinement la section VIII de l'annexe à la résolution 32/197;

1/ A/36/477.

2/ A/36/419/Add.1.

3/ A/36/577.

2. Décide également d'examiner de nouveau à sa trente-septième session la question des incidences du processus de restructuration sur les commissions régionales, dans le contexte général de la résolution 32/197, et à la lumière des observations supplémentaires que formuleront le Comité du programme et de la coordination à sa prochaine session en 1982 et le Conseil économique et social à sa seconde session ordinaire de 1982.

* *
*

3. La Deuxième Commission recommande également à l'Assemblée générale d'adopter les projets de décision ci-après :

PROJET DE DECISION I

Projet de décision relatif à l'application de la section II de l'annexe à la résolution 32/197 de l'Assemblée générale, concernant la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies

L'Assemblée générale,

- a) Décide de communiquer à l'Assemblée à sa trente-septième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, le texte du projet de résolution joint en annexe à sa décision 35/439 du 16 décembre 1980 4/;
- b) Invite le Conseil économique et social à étudier dans le contexte de ses délibérations sur la question de la revitalisation du Conseil économique et social;
- c) Prie le Conseil économique et social de soumettre ses recommandations à l'Assemblée générale lors de sa trente-septième session.

PROJET DE DECISION II

Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions destinées aux activités de développement

L'Assemblée générale prend acte de la note du Secrétariat concernant les arrangements relatifs aux futures conférences des Nations Unies pour les annonces de contributions destinées aux activités de développement 5/.

4/ Voir A/C.2/36/L.3.

5/ A/C.2/36/3.